



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins
14 avenue Duquesne, 75007, Paris
Tel : 01.40.56.66.05.

Paris, le 11 juillet 2017

Affaire suivie par R.RUANO
responsable du programme PHARE
raphael.ruano@sante.gouv.fr , 01 40 56 66 26

Madame Cécile COURREGES,
Directrice Générale de l'Offre de Soins

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux d'ARS
Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux de CHU
Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux de CH

Objet : Cartographie et nomenclature des achats
Recommandations pour la phase transitoire

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,

Dans le contexte des Groupements Hospitaliers de Territoire, la fonction achat hospitalière est actuellement en pleine évolution.

Le nouveau cadre juridique mais aussi les exigences d'efficience récurrentes impliquent de doter la fonction achat de GHT de nouveaux outils.

Dans cette perspective, le programme PHARE a élaboré avec le concours de nombreux hospitaliers une cartographie nationale des achats hospitaliers. Celle-ci est structurée en quatre niveaux (famille, domaine, catégorie, segment) et vise les enjeux suivant :

- Constituer un socle de vocabulaire commun à l'ensemble des acheteurs hospitaliers
- Permettre des traitements des données d'achat (volume financier, nombre de marchés, nombre de fournisseurs,...) sur des périmètres d'achat homogènes, de nature à les rendre lisibles auprès des dirigeants hospitaliers, des agences régionales de santé, de la communauté des acheteurs et enfin des tiers (industriels, opérateurs,...)
- Permettre la comparaison d'indicateurs de performance de l'achat (ratio de gains, montant moyen d'un marché,...) entre établissements, GHT, régions, ou opérateurs d'achat élaborés sur des bases homogènes,

- Avoir des pratiques d'évaluation financière des besoins sur la base de catégories homogènes harmonisées au niveau national et permettant de statuer sur les procédures de passation à mettre en œuvre¹.

Il s'agit d'un outil dont nous recommandons l'utilisation à court terme pour tous les établissements publics de santé. Il est structurant pour les informations relatives à l'achat hospitalier et nécessite une adaptation de certaines pratiques opérationnelles des acteurs de l'achat hospitalier². C'est pourquoi, une phase transitoire de quelques mois est prévue afin de permettre l'appropriation de cet outil.

Dans quelques mois et au plus tard au 31 décembre 2017, au terme de cette phase probatoire et après intégration des retours d'expérience, cette cartographie des achats et ces nomenclatures seront rendues applicables à l'ensemble des établissements publics hospitaliers. Nous vous invitons à communiquer vos observations sur cette cartographie à l'équipe PHARE au plus tard le 31 octobre 2017.

Le fichier Excel ci-joint constitue la cartographie des achats indiquant les codes de nomenclature des achats et codes des catégories homogènes de fournitures et services.

L'équipe PHARE se tient à votre disposition pour apporter toutes les précisions qui seraient utiles à la mise en œuvre de ces outils et démarche.

Je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs les Directeurs Généraux, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame Cécile COURREGES
Directrice Générale de l'Offre de Soins



¹ Le calcul de la valeur estimée du besoin pour l'appréciation des seuils de procédures de passation doit être réalisé au niveau du GHT selon les modalités décrites à l'article 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 par l'établissement support et non au niveau de chaque établissement partie.

Afin de permettre le calcul de la valeur estimée des marchés à conclure pour le compte des établissements du GHT, il sera nécessaire, d'élaborer au sein de chaque groupement, une nomenclature unique pour apprécier l'homogénéité des fournitures et services.

² Les codes de nomenclature achat (un code unique est affecté au niveau le plus fin de la cartographie achat) et les codes de nomenclature des catégories homogènes de fournitures et service (communs à plusieurs codes de nomenclature achat) sont mis en œuvre au fil de l'eau dans l'outil de Gestion Economique et Financière (GEF) pour chaque marché et commande.